

## **Baisse des effectifs dans l'enseignement catholique sous contrat**

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points Non Négociables](#), [Rôle des laïcs](#)

**Date** : 25 septembre 2020

Les établissements privés catholiques sous contrat avec l'Etat comptent 8723 élèves de moins, sur 2,1 millions d'élèves scolarisés. [Dans le détail](#), ce sont 14 855 inscrits de moins à l'école, pour 6 915 de plus dans les collèges et les lycées (et l'enseignement agricole privé perd 783 élèves). Le SGEC, secrétariat général qui chapeaute les 7 400 écoles, collèges et lycées sous contrat avec l'Etat, s'inquiète, comme l'indique au [Monde Yann Diraison](#), secrétaire général adjoint :

« Cela fait trois rentrées scolaires successives [2018, 2019 et 2020] que nous perdons des élèves au primaire, mais, jusqu'à présent, la tendance dans le premier degré était compensée par une hausse des inscriptions dans les collèges et les lycées ».

Pour la première fois en cette rentrée particulière, le solde net est négatif. La baisse démographique ne peut pas en être la seule cause... Le secrétaire général du SGEC, **Philippe Delorme**, précise :

« Un peu partout, des chefs d'établissement nous ont fait part de reports d'inscription ou de désinscriptions annoncés par les familles durant l'été ».

Les premières remontées sont venues du Centre, du Morbihan et de la Bourgogne, avant de s'étendre au reste du territoire.

« On a vu se désister des familles que l'on savait en difficulté financière, mais d'autres, aussi, qui gagnaient bien leur vie jusqu'à présent, des artisans, des commerçants, des restaurateurs qui ont peur de l'avenir. »

Autant de familles qui, face à la crise économique liée à la crise sanitaire et la crainte d'un nouveau confinement, préfèrent s'épargner des frais de scolarité. Tous les départements – ou presque – sont concernés : les établissements privés parisiens perdent 243 élèves au primaire et 78 dans le secondaire ; ceux d'Amiens, respectivement 624 et 136 ; ceux de Lille, 1 987 et 70.

Philippe Delorme souhaite être associé à la politique d'éducation prioritaire en cours de refonte.

« Nous avons rencontré à ce sujet **Jean-Michel Blanquer**. Nous devons encore dans les jours qui viennent rencontrer [la secrétaire d'Etat à l'éducation prioritaire] **Nathalie Elimas** pour définir, ensemble, les modalités de notre participation. »

L'entrée de l'enseignement privé dans l'éducation prioritaire bousculerait des équilibres anciens : à ce jour, l'enseignement privé bénéficie de subventions selon une règle en vigueur depuis la loi Debré de 1959 : il reçoit 20 % du total des enveloppes de l'Etat puisqu'il accueille environ 20 % des enfants en âge d'être scolarisés.